

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du mardi 24 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation à la réunion : mercredi 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, , Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (5) Madame Muriel KRAMARCZYK (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Madame Christelle BUISSETTE), Monsieur Gaston CHOQUENET (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Sandrine RANSON (a donné procuration à Madame Cathie WASIKOWSKI)

Absent : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Monsieur Jacky COEUGNIET est élu secrétaire de séance.

2025-58 : Déplacement d'élus à Ruddington (Angleterre) dans le cadre du jumelage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-18, R 2123-22-1

Considérant que les frais exposés dans l'exercice des fonctions de Maire, Adjoint et Conseiller Municipal donnent droit au remboursement de ceux-ci lorsqu'elles s'exécutent dans le cadre de mandats spéciaux présentant un intérêt local.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 062-216203869-20250626-D2025\_58-DE

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Lors de la commémoration du 11 novembre 2024 à Ruddington, Madame Cathie WASIKOWSKI, Maire-Adjointe déléguée aux personnes âgées, à l'accessibilité handicap et à la culture s'est déplacée pour représenter la commune dans le cadre des villes jumelées.

Les frais de déplacements (billet du bateau, péage, parking, restauration) et autres frais divers sont pris en charge par la commune. L'hébergement est assuré par la ville hôte.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce déplacement dans le cadre du jumelage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 pour et 2 contres (Monsieur IBBA et Madame DUVEAU)

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

**Christelle BUISSETTE**  
Maire de GRENAY  
30 juin 2025

Jacky COEUGNIE I

